

Questionnaire sur le service public - Eau

A. Eau

- A. Patrimoine de l'humanité indispensable à la vie, l'eau ne peut en aucun cas subir la mainmise de distributeurs privés.
- B. Bien de consommation comme un autre, l'eau doit être distribuée par le secteur privé, conformément aux lois du marché.
- C. L'eau peut être distribuée par des privés sous surveillance de l'État.
- D. Je ne me prononce pas.

Nom	Réponse	Commentaire
Bidaud A., PSV, Lne-ville	a	Sans conditions !
Bischoff B., Verts, Riviera/Vevey	a/c	L'important c'est que tout le monde puisse bénéficier de l'eau. Il y a différentes manières de gérer cela.
Bonhert B., POP, Jura/Yverdon	a	L'eau nous appartient en collectif.
Guex A., PRD, Lne/Romanel	a	L'eau est trop précieuse.
L'Eplattenier G., POP, Gros-de-Vd	a	L'eau est une richesse. Elle nous a été donnée gratuitement ! Richesse rare dans certains pays, nous devons la préserver.
Marthaler F., Verts, Ouest laus.	a	Surtout parce que les mesures de protection de la ressource (protection des captages, surveillance des sources de pollution, etc.) restent sous la responsabilité de l'État.
Martinet P., Verts, Nyon	a	En l'état, aucune nécessité de privatiser dans le canton de Vaud, mais la sous-traitance peut être parfois pertinente quand il n'y a pas de savoir-faire local.
Métraux B., Verts, Gros-de-Vd	a/c	Dans certaines régions du monde, l'État n'est pas fiable, des acteurs privés peuvent donc garantir un approvisionnement en eau aux populations.
Meyer J., POP, Nyon	a	Il faut sauvegarder le principe du patrimoine de l'humanité pour l'eau, la terre, l'air, la protection de la biodiversité, de certaines contrées.
Sandri M., POP, Lne-ville	a	A) étant la règle générale, la proposition C) pourrait s'appliquer à des situations particulières.
Schwaab J.-C., PSV, Lavaux-Oron	a	La privatisation de l'eau serait une catastrophe sociale et écologique.
Suter L.-O., UDF, Nyon	a/c	La distribution par des privés sous surveillance de l'État est pour moi compatible avec l'absence de mainmise par ces privés. Mais il vaudrait mieux que l'État maîtrise cette ressource.
Trolliet M., PRD, Lne-ville	a	Toutefois la collectivité publique doit veiller à éviter tout gaspillage et informer la population de la qualité de l'eau ; encore un effort doit être effectué en ce sens. Des investissements doivent être effectués dans les infrastructures de transports de l'eau qualité tout en évitant des pertes.
Van Singer C., Verts, Lavaux-Oron	a	J'ai proposé et obtenu que le grand Conseil vaudois adopte un amendement qui exclu du « marché de l'eau » des sociétés à but lucratif.

Questionnaire sur le service public - Eau

Wasserfallen A., Verts, Broye-Vully	c	Ma thèse de doctorat en sciences techniques à l'EPFL (http://library.epfl.ch/theses/?nr=2085) donne dans sa conclusion des cadres très précis pour ce qui est admissible ou non dans un tel champ. De manière générale, c'est l'éthique (vécue, et non affirmée comme un chapelet de vœux pieux) qui renforce une position de gestion économique (mais pas forcément marchande) d'infrastructures publiques comme, par exemple, l'eau.
--	---	---